

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DELIBERATION N° 2017-01-31-02

DELIBERATION PORTANT SUR LA CHARTE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVEOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES (FSDIE)

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, EN SA SÉANCE DU 31 JANVIER 2017,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-6-1;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la séance du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 portant élection du Président de l'Université;

Vu la délibération n°2017-01-31-02 de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ;

Vu la charte du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par Madame Florence FABERON, vice-présidente vie universitaire et culture, et Monsieur Laurent MOURET, directeur de la Direction de la Vie Universitaire (DVU); Après avoir délibéré;

DÉCIDE

d'approuver la composition de la commission FSDIE suivante en ce qui concerne les 14 élus de la commission de la formation et de la vie universitaire :

Titulaires	Suppléants
Victor TERRISSE (collège usagers)	Wendy LAFAYE (collège usagers)
Nadia SALMI (collège usagers)	Coline CHIROL (collège usagers)
Brieuc BALME DU GARAY (collège usagers)	Baptiste ROMERO (collège usagers)
Marion FAURE (collège usagers)	Salomé GOSSOT (collège usagers)
Kévin LEGOUGUEC (collège usagers)	Sylvain SKALSKI (collège usagers)
Océan BARRY (collège usagers)	Dessislava NIKOLOVA (collège usagers)
Lina BLONDEL (collège usagers)	Hicham HASSOUN (collège usagers)
Mathieu REY (collège usagers)	Florian CHABANEAU (collège usagers)
Magali GINET (collège A)	- (collège A)
- (collège A)	- (collège A)
- (collège B)	- (collège B)



- (collège B)	- (collège B)
Perrine FIOL	Laurence GROCHOWSKI
Chantal D'INTRONE	- (collège BIATSS)

Les sièges vacants n'est pas un obstacle à la réunion de la commission FSDIE. Cette dernière adopte des avis à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Résultats du vote :

Membres en exercice: 41

Membres présents et représentés : 39

Pour: 39 Contre: 0 Abstention: 0

> Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

> > **Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU-CAC UCA 2017-01-31-02

Transmis au Recteur: 10.02.2017

PUBLIE LE : 10.02. 2017

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.